



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat

Direction Interdépartementale des Routes Atlantique

Bordeaux, le 8 octobre 2009

Communiqué de presse

RN 10 – Réhabilitation des chaussées Communes de La Couronne, Saint-Michel, Le Tâtre et Touvérac

Compte tenu de l'état de la chaussée des sections de la RN 10 dans les deux sens de circulation (3,7 km sur les communes de Le Tâtre et Touvérac – PR 94 à 96) et dans le sens Bordeaux/Poitiers (3,5 km sur les communes de La Couronne et Saint Michel – PR 54 à 58), sa réhabilitation est inscrite au programme d'entretien préventif 2009 pour un montant total de 550 k€, dont 450 k€ au titre du plan de relance de l'économie française pour la seconde section.

Ces travaux comprennent un fraisage de la chaussée (6, 12 ou 18 cm suivant la section et la voie de circulation) et la reconstitution de la structure en enrobés. Les produits de fraisage de la chaussée sont réemployés à hauteur de 20% dans la réalisation des enrobés mis en œuvre afin de limiter l'utilisation de granulats de carrière.

Les travaux de la première section seront réalisés du 12 au 16 octobre 2009. Ceux de la seconde section le seront du 19 au 30 octobre 2009. Ces dates pourront être légèrement aménagées pour faire face à d'éventuelles intempéries.

Pour la réalisation des travaux de la première section, la circulation de la voie latérale est rabattue sur celle de la voie centrale.

Pour la réalisation des travaux sur la seconde section, la chaussée est libérée par basculement de la circulation sur la chaussée opposée qui est exploitée en bidirectionnel avec une vitesse maximale autorisée de 90 km/h. Les bretelles des

échangeurs rejoignant la chaussée neutralisée sont fermées ; la circulation est déviée par le réseau départemental.

Par ailleurs, l'équipement de l'échangeur de Girac par des dispositifs de comptages des trafics sera réalisée du 12 au 16 octobre. Ces dates pourront être légèrement aménagées pour faire face à d'éventuelles intempéries.

Afin de garantir la sécurité des usagers et des intervenants, ces travaux sont réalisés de 21h00 à 6h00 pendant les 4 nuits de semaine. Chaque voie de la chaussée et de chaque bretelle de l'échangeur sont successivement interdites à la circulation. Lorsqu'une bretelle est fermée, la circulation est déviée soit par la RN 10 jusqu'à l'échangeur suivant (sortie de la RN 10) soit par l'échangeur précédent (entrée sur la RN 10).

Compte tenu des conditions de circulation ainsi imposées par ces travaux, la circulation de transit sur la RN 10 de Poitiers à Saint André de Cubzac est interdite du 12 au 30 octobre 2009, pour les véhicules affectés aux transports de marchandises de plus de 7,5 tonnes de poids total autorisé en charge. La circulation des véhicules ayant une destination ou une provenance entre Poitiers et Saint André de Cubzac restent autorisés.

Pour toutes ces interventions, l'information des usagers est assurée par des panneaux fixes qui rappellent la nature des travaux et signalent les déviations.

Contact presse : Sarah DAL-ZOVO – Mission communication – Tél. 05 56 55 70 62

Plan de situation des travaux



